



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

**18^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. François Pépin, directeur général.

2 **18-370 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 32 A, lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 26 juin 2018 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
5. Bâtiments patrimoniaux cités



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

16-07-2018

ADMINISTRATION – FINANCES – CAPITAL HUMAIN

6. Résolution 18-350 – Comité de toponymie – Uniformisation du parc de l'Île Vessot – Amendement
7. Résolution visant la libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Agglomération 2 pour la période du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2011
8. Politique de subventions en développement durable – Mise à jour – Approbation
9. Politiques diverses – Mise à jour – Approbation
10. Semaine de la sensibilisation à la sécurité ferroviaire – Résolution d'appui
11. Liste des déboursés du 13 juin au 3 juillet 2018 – Approbation
12. Prolongement des services de la rue Gustave-Guertin – Environnement Routier NRJ inc. – Certificat de paiement numéro 2 final – Acceptation définitive
13. Construction d'un nouveau stationnement – Réserve naturelle Marie-France-Pelletier – Terrassements Baril inc. – Certificat de paiement numéro 3 final – Acceptation définitive
14. Chambre de Commerce du Grand Joliette – Programme de partenariat – Autorisation

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

15. Soumission numéro 15-009 – Acquisition d'équipements GPS – Entente annuelle – Frais de télécommunication – Option de renouvellement – Autorisation
16. Soumission numéro AP18-050 – Agrile du frêne - Arboriculture – Service d'arbres Nature inc. – Adjudication de contrat
17. Soumission numéro AP18-067 – Mise à niveau – Serveur et réseau – 6492053 Canada inc. – Adjudication de contrat
18. Soumission numéro AP18-073 – Achat d'horodateurs à énergie solaire – Parc Louis-Querbes – Cale Systems inc. – Adjudication de contrat
19. Soumission numéro AP18-077 – Réfection de la rotonde – Parc Antonio-Barrette – Gilles Malo inc. – Adjudication de contrat
20. Soumission numéro AP18-079 – Étude environnementale, Phase II et étude géotechnique – Rue Saint-Pierre Sud – Les Services exp inc. – Adjudication de contrat
21. Soumission numéro AP18-081 – Construction de chalets – Parcs Bélair et Arthur-Normand – Annulation

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

22. Construction d'un saut-de-mouton – Boulevard Sainte-Anne – Structure P-13237 – Projet numéro 154090925 – Autorisation
23. Réfection du viaduc Sainte-Anne – Travaux en terrains riverains – Autorisation
24. Programme d'infrastructures municipales d'eau – Réfection de la rue Saint-Pierre Sud – Demande de subvention – Autorisation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

25. Programme d'infrastructures municipales d'eau – Réfection de la rue Saint-Charles-Borromée Nord – Demande de subvention – Autorisation
26. Programme d'infrastructures municipales d'eau – Services professionnels – Ajout d'un système à rayons ultraviolets – Usine de filtration – Demande de subvention – Autorisation
27. Programme d'infrastructures municipales d'eau – Fourniture et installation d'un système à rayons ultraviolets – Usine de filtration – Demande de subvention – Autorisation
28. Fédération canadienne des municipalités – Programme pilote de leadership en gestion des actifs – Demande de subvention – Autorisation
29. Demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

30. La Maison des jeunes La Piaule de Joliette – Fête O Parc – Fête d'Halloween – Utilisation de l'espace public – Subvention – Autorisation
31. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
32. Divers
- 32 a) Direction générale – Nomination de l'intérim
33. Dépôt de rapports
34. Période de questions
35. Date et heure de la prochaine assemblée
36. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

18-371 – SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2018 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2018 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

4

18-372 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2018-06-54 – M. Luc Charpentier – Centraide Lanaudière – 582, rue Saint-Viateur**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Luc Charpentier, afin de régulariser l'installation d'une enseigne sur vitrage de type identification à l'immeuble situé au 582, rue Saint-Viateur, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-06-54 du comité consultatif d'urbanisme.
2. **PIIA-2018-06-55 – Mme Salma Shakeri – Salma Collection – 422, rue Notre-Dame**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Salma Shakeri, afin de régulariser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 422, rue Notre-Dame, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-06-55 du comité consultatif d'urbanisme.
3. **PIIA-2018-06-56 – Mme Nadia Painchaud – Centre d'appels Lanaudière – 431, rue Saint-Louis**
D'accepter la présente demande afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale et d'une enseigne sur vitrage à l'immeuble situé au 431, rue Saint-Louis, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-06-56 du comité consultatif d'urbanisme.
4. **PIIA-2018-06-57 – Mme Sylvie Gingras – Crèmerie Centre-ville – 485, rue Saint-Louis**
D'accepter la demande soumise par Mme Sylvie Gingras et illustrée par M. Martin Lessard, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes sur vitrage à l'immeuble situé au 485, rue Saint-Louis, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-06-57 du comité consultatif d'urbanisme.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

5. **PIIA-2018-06-58 – M. Yvan Goulet – L’Annexe Bistro-Traiteur – 147, rue Saint-Paul**
D’accepter la demande soumise et illustrée par M. Yvan Goulet, afin d’autoriser l’installation d’une enseigne projetante à l’immeuble situé au 147, rue Saint-Paul, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-06-58 du comité consultatif d’urbanisme.
6. **PIIA-2018-06-60 – M. François Allard – Fiducie exclusive Pauline Morin – 70 à 72, place Bourget Nord**
D’accepter la demande soumise par M. François Allard, afin d’autoriser le recouvrement de quatre murs de briques par un déclin d’acier émaillé rouge brique à l’immeuble situé aux 70 à 72, place Bourget Nord.
7. **PIIA-2018-06-61 – Mme Marie-Claude Perreault – 83 à 85, boulevard Sainte-Anne**
D’accepter la demande soumise par Mme Marie-Claude Perreault afin d’autoriser la démolition d’un hangar et la réalisation de travaux de restauration et de rénovation extérieure sur un immeuble commercial à l’immeuble situé aux 83 à 85, boulevard Sainte-Anne, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-06-61 du comité consultatif d’urbanisme.
8. **PIIA-2018-06-62 – Mme Natalie Bélanger – Choco Chocolat – 69, rue Saint-Barthélemy Sud**
D’accepter la demande soumise par Mme Nathalie Bélanger et illustrée par Ax Design, afin d’autoriser la réalisation de travaux de rénovation extérieure et l’installation d’une enseigne murale et d’une enseigne projetante à l’immeuble situé au 69, rue Saint-Barthélemy Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-06-62 du comité consultatif d’urbanisme.
9. **PIIA-2018-06-63 – Mme Amélie Venne-Malo – Salon O’Ciseau – 251, rue Baby**
D’accepter la demande soumise et illustrée par Mme Amélie Venne-Malo, afin de régulariser l’installation de deux enseignes sur vitrage à l’immeuble situé au 251, rue Baby, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-06-63 du comité consultatif d’urbanisme.
10. **PIIA-2018-06-64 – M. Pierre Baril – Coopérative Terra-Bois – 552, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D’accepter la demande soumise et illustrée par M. Pierre Baril, afin d’autoriser l’installation d’une enseigne de type identification à l’immeuble situé au 552, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-06-64 du comité consultatif d’urbanisme.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

11. **PIIA-2018-06-65 – M. Tom Desrosiers – Club Santé Atmosphère – 3, rue Papineau**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Tom Desrosiers, afin d'autoriser le remplacement de quatre facettes sur deux enseignes sur poteau existantes à l'immeuble situé au 3, rue Papineau.
12. **PIIA-2018-06-66 – M. Michel Brisson – Tim Hortons – 531, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter uniquement le remplacement des deux enseignes murales à l'immeuble situé au 531, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-06-66 du comité consultatif d'urbanisme.
13. **PIIA-2018-06-67 – M. Matthew Coderre – Evex Construction inc. – Lot 5 974 874 – Rue Sir-Mathias-Tellier Nord**
D'accepter la demande soumise par M. Matthew Coderre d'Evex Construction inc. et illustrée par M. Michel Tellier, architecte, afin d'autoriser la construction de deux garages avec espaces de rangement et de cinq remises isolées sur le lot 5 974 874 situé sur la rue Sir-Mathias-Tellier Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-06-67 du comité consultatif d'urbanisme.
14. **PIIA-2018-06-68 – M. Dominick Martin – 351 à 365, rue Saint-Louis**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Dominick Martin, afin d'autoriser la réfection de la toiture d'un bâtiment principal et l'installation de deux lucarnes à l'immeuble situé aux 351 à 365, rue Saint-Louis, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-06-68 du comité consultatif d'urbanisme.
15. **PIIA-2018-06-69 – M. Mario Laurin – 31 à 33, boulevard Sainte-Anne**
D'accepter la demande soumise par M. Mario Laurin et illustrée par Kiwigraphik, afin d'autoriser plusieurs travaux de rénovation extérieure à l'immeuble situé aux 31 à 33, boulevard Sainte-Anne, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-06-69 du comité consultatif d'urbanisme.
16. **PIIA-2018-06-70 – Mme Caroline Coulombe – La Cure clinique – 3, rue Papineau**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Caroline Coulombe, afin d'autoriser le remplacement de quatre facettes sur deux enseignes sur poteau existantes à l'immeuble situé au 3, rue Papineau.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

17. **PIIA-2018-06-71 – M. Paul Bergeron – 564 à 568, boulevard Manseau**

D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Paul Bergeron, afin d'autoriser, en cour arrière, la construction d'une terrasse au sol, d'une terrasse sur un toit plat et l'ajout d'une porte extérieure desservant le grenier à l'immeuble situé aux 564 à 568, boulevard Manseau.

DE DÉSA approuver, pour les motifs ci-après exposés, le plan suivant :

1. **PIIA-2018-06-59 – Mme Caroline Jodoin – VapeUp – 127, rue Saint-Charles-Borromée Nord**

Le projet d'installation d'enseignes sur vitrage et le remplacement des facettes d'une enseigne murale et d'une enseigne sur socle existantes à l'immeuble situé au 127, rue Saint-Charles-Borromée Nord, est désapprouvé, notamment parce que le projet d'affichage soumis ne peut être considéré comme une composante architecturale du bâtiment et qu'il ne s'intègre pas avec le style architectural du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

18-373 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS

CONSIDÉRANT les demandes présentées dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER la demande touchant l'immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **BCA-2018-06-05 – Mme Carole Garceau – Diocèse catholique de Joliette – 2, rue Saint-Charles-Borromée Nord**

D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Carole Garceau, afin d'autoriser l'installation d'un système d'éclairage architectural visant à mettre en valeur les façades de la Cathédrale et de L'Évêché, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation BCA-2018-06-05 du conseil local du patrimoine.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

6

18-374 – RÉOLUTION 18-350 – COMITÉ DE TOPONYMIE – UNIFORMISATION DU PARC DE L'ÎLE VESSOT – AMENDEMENT

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission de toponymie du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AMENDER la résolution 18-350 afin de remplacer le 3e paragraphe par le suivant :

« **DE NOMMER** le lot P-39 « parc des Îles-Vessot », conformément au plan ci-joint. »

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

18-375 – RÉOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT AGGLOMÉRATION 2 POUR LA PÉRIODE DU 31 DÉCEMBRE 2010 AU 31 DÉCEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada sous le numéro DL0093-94 et que celle-ci couvre la période du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT QU'un fonds de garantie d'une valeur de 250 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Joliette y a investi une quote-part de 59 375,00 \$ représentant 23,75 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT QUE la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur BFL Canada touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada pour la période du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2011 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette demande que le reliquat de 187 815,00 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT QU'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Agglomération 2 dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

18-376 – POLITIQUE DE SUBVENTIONS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE – MISE À JOUR – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a adopté une politique de subventions en développement durable en 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une mise à jour de cette politique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission de l'environnement et du développement durable qui s'est tenue le 21 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER et de remplacer la « Politique de subventions en développement durable », laquelle est jointe à la présente résolution.

QUE cette politique entre en vigueur le 17 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

18-377 – POLITIQUES DIVERSES – MISE À JOUR – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a adopté diverses politiques en 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une mise à jour de ces politiques;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission du capital humain qui s'est tenue le 3 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER et de remplacer les politiques jointes à la présente résolution, soit :

- Politique sur les médias sociaux;
- Politique sur l'utilisation des biens matériels.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

QUE ces politiques entrent en vigueur le 17 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

18-378 – SEMAINE DE LA SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE – RÉOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE la **Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire** aura lieu du 23 au 29 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias, et autres organismes ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE le CN demande au conseil de la Ville de Joliette d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPUYER la **Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire** qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

18-379 – LISTE DES DÉBOURSÉS DU 13 JUIN AU 3 JUILLET 2018 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 7 406 527,65 \$ pour la période du 13 juin au 3 juillet 2018 et la liste des déboursés à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

D'APPROUVER la liste des déboursés à payer pour la période s'étendant du 13 juin au 3 juillet 2018 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des déboursés pour la période du 13 juin au 3 juillet 2018

a. Liste des chèques émis :	729 668,43 \$
b. Liste des transferts électroniques :	709 618,74 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	7 333 888,53 \$
Total	8 773 175,70 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

18-380 – PROLONGEMENT DES SERVICES DE LA RUE GUSTAVE-GUERTIN – ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Yanick Bissonnette, ingénieur pour les Services exp, en date du 22 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 2 final, des travaux de prolongement des services de la rue Gustave-Guertin et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Environnement Routier NRJ inc. » la somme de 32 361,86 \$ à même le Règlement d'emprunt 167.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

18-381 – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU STATIONNEMENT – RÉSERVE NATURELLE MARIE-FRANCE-PELLETIER – TERRASSEMENTS BARIL INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 26 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3 final, des travaux de construction d'un nouveau stationnement à la réserve naturelle Marie-France-Pelletier tels que décrétés par la résolution 17-107 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Terrassements Baril inc. » la somme de 10 181,99 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

18-382 – CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND JOLIETTE – PROGRAMME DE PARTENARIAT – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et unanimement résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'entente de partenariat 2018-2019 à intervenir entre la Chambre de commerce du Grand Joliette et la Ville de Joliette.

D'AUTORISER la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la cotisation de 6 800 \$, plus les taxes applicables, à la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour adhérer au programme de partenariat annuel de la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour la période 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

18-383 – SOUMISSION NUMÉRO 15-009 – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS GPS – ENTENTE ANNUELLE – FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATION – OPTION DE RENOUVELLEMENT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le contrat d'acquisition d'équipements GPS et d'un service de géolocalisation pour tous les véhicules de la Ville de Joliette, adjudgé par la résolution numéro G2015-01-34;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est satisfaite des équipements et du service de l'entreprise Focus Gestion Flotte et carburant inc. depuis l'attribution du contrat;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à l'article 10 du cahier des charges de l'appel d'offres 15-009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

D'AUTORISER le directeur des travaux publics et services techniques à procéder au renouvellement du contrat de service de géolocalisation pour tous les véhicules de la Ville de Joliette, pour l'année 2018, conformément à l'option de renouvellement prévue à l'article 10 du cahier des charges de l'appel d'offres 15-009, à l'entreprise Focus Gestion Flotte et carburant inc. sur la base des prix unitaires de 300,00 \$ par véhicule, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

18-384 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-050 – AGRILE DU FRÊNE - ARBORICULTURE – SERVICE D'ARBRES NATURE INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour des travaux d'abattage, de transport du bois ainsi que d'essouchement dans le cadre de la lutte contre l'agrile du frêne;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 27 juin 2018, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Service d'arbres Nature inc.	46 185,00 \$
2	Émondage Martel	47 305,00 \$
3	Arbo-Design inc.	49 550,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-050, le contrat pour des travaux d'abattage, de transport du bois ainsi que d'essouchement dans le cadre de la lutte contre l'agrile du frêne, à l'entreprise « **Service d'arbres Nature inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **46 185,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

17

**18-385 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-067 – MISE À NIVEAU –
SERVEUR ET RÉSEAU – 6492053 CANADA INC. – ADJUDICATION
DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la mise à niveau de l'infrastructure « serveur » utilisée pour la virtualisation d'une quinzaine de machines virtuelles, en plus de moderniser la partie « réseau », a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 18 juin 2018;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	6492053 Canada inc.	60 204,45 \$
2	Solutions IT2GO	78 788,00 \$
3	Elco Systems (Montréal) inc.	82 128,00 \$
4	Services-conseils Cloundnow Solutions inc.	132 500,00 \$
5	Hypertec Systems inc.	152 748,42 \$

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-067, le contrat pour la mise à niveau de l'infrastructure « serveur » utilisée pour la virtualisation d'une quinzaine de machines virtuelles, en plus de moderniser la partie « réseau », au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **6492053 Canada inc.** », au montant de **60 204,45 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

**18-386 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-073 – ACHAT
D'HORODATEURS À ÉNERGIE SOLAIRE – PARC LOUIS-QUERBES
– CALE SYSTEMS INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'achat de quatre horodateurs à énergie solaire a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 26 juin 2018;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

	ENTREPRISES	OPTION A PRIX AVANT TAXES	OPTION B PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
				OUI	NON
1	Cale Systems inc.	34 640,00 \$	60 620,00 \$	X	
2	J.J. MacKay Canada inc.	44 008,00 \$	77 014,00 \$		X

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-073, le contrat selon l'option A pour l'achat de quatre horodateurs à énergie solaire, incluant l'entretien pour une période de cinq ans, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Cale Systems inc.** », au montant de **34 640,00 \$**, avant taxes.

QUE le coût net, soit un montant de **34 640,00 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **trois** versements annuels égaux et consécutifs de **11 546,67 \$**, puisés à même le fonds général durant les **trois** prochaines années.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

18-387 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-077 – RÉFECTION DE LA ROTONDE – PARC ANTONIO-BARRETTE – GILLES MALO INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la réfection de la rotonde au parc Antonio-Barrette a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 29 juin 2018;

	ENTREPRISES	PRIX AVANT TAXES
1	Gilles Malo inc.	98 188,00 \$
2	Construction Julien Dalpé inc.	109 542,00 \$
3	Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc.	114 894,54 \$

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-077, le contrat pour la réfection de la rotonde au parc Antonio-Barrette, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Gilles Malo inc.** », au montant de **98 188,00 \$**, avant taxes.

QUE le coût net, soit un montant de **103 097,40 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **cinq** versements annuels égaux et consécutifs de **20 619,48 \$**, puisés à même le fonds général durant les **cinq** prochaines années.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

18-388 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-079 – ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE, PHASE II ET ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – RUE SAINT-PIERRE SUD – LES SERVICES EXP INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la réalisation d'une étude environnementale, phase II et d'une étude géotechnique dans le cadre de la réfection des infrastructures de la rue Saint-Pierre Sud, entre les rues Lépine et Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 4 juillet 2018, 11 h;

	ENTREPRISES	POINTAGE	PRIX AVEC TAXES
1	Les Services exp inc.	47,004	28 720,76 \$
2	Englobe Corp.	38,493	34 032,60 \$
3	Eurêka Environnement	Le calcul du pointage intérimaire de 70 n'a pas été atteint	

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-079, le contrat pour la réalisation d'une étude environnementale, phase II et d'une étude géotechnique dans le cadre de la réfection de la rue Saint-Pierre Sud, entre les rues Lépine et Saint-Antoine, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Les Services exp inc.** », au montant de **24 980,00 \$**, avant taxes.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

QUE la dépense soit financée par le règlement d'emprunt 193.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

18-389 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-081 – CONSTRUCTION DE CHALETS – PARCS BÉLAIR ET ARTHUR-NORMAND – ANNULATION

CONSIDÉRANT l'ouverture de l'appel d'offres AP18-081 le 12 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture de la soumission les prix soumis dépassaient largement l'estimation prévue;

CONSIDÉRANT l'analyse de la firme mandatée pour diriger l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Joliette d'annuler ledit appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ANNULER l'appel d'offres AP18-081.

D'AUTORISER le service du Greffe et des affaires juridiques à retourner en appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

18-390 – CONSTRUCTION D'UN SAUT-DE-MOUTON – BOULEVARD SAINTE-ANNE – STRUCTURE P-13237 – PROJET NUMÉRO 154090925 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'avis de reconstruction d'un saut-de-mouton, soit le pont-viaduc Sainte-Anne, transmis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en date du 31 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service des Travaux publics et services techniques a pris connaissance dudit avis et est en accord avec la réalisation des travaux du saut-de-mouton au-dessus de la voie ferrée du boulevard Sainte-Anne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

D'AUTORISER le directeur du service des Travaux publics et services techniques à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'avis de reconstruction d'un saut-de-mouton situé sur le boulevard Sainte-Anne, soit la structure P-13237, relatif au projet numéro 154090925.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

18-391 – RÉFECTION DU VIADUC SAINTE-ANNE – TRAVAUX EN TERRAINS RIVERAINS – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les travaux de réfection du viaduc Sainte-Anne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service des Travaux publics et services techniques à autoriser les travaux requis suite à la réfection du viaduc Sainte-Anne sur les terrains riverains dudit viaduc, à prendre acte des quittances et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

18-392 – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU – RÉFECTION DE LA RUE SAINT-PIERRE SUD – DEMANDE DE SUBVENTION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a pris connaissance du Guide sur le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

QUE la Ville de Joliette s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Joliette s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU.

QUE la Ville de Joliette confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

D'AUTORISER le coordonnateur aux services techniques à déposer une demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour la réalisation des travaux de la rue Saint-Pierre Sud, entre les rues Lépine et Saint-Antoine, selon les exigences du PRIMEAU et à prendre des engagements pour et au nom de la Ville de Joliette, si requis.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

18-393 – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU – RÉFECTION DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – DEMANDE DE SUBVENTION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a pris connaissance du Guide sur le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

QUE la Ville de Joliette s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Joliette s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU.

QUE la Ville de Joliette confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

D'AUTORISER le coordonnateur aux services techniques à déposer une demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour la réalisation des travaux de la rue Saint-Charles-Borromée Nord, entre le boulevard Manseau et la rue Richard, selon les exigences du PRIMEAU et à prendre des engagements pour et au nom de la Ville de Joliette, si requis.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

18-394 – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU – SERVICES PROFESSIONNELS – AJOUT D'UN SYSTÈME À RAYONS ULTRAVIOLETS – USINE DE FILTRATION – DEMANDE DE SUBVENTION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a pris connaissance du Guide sur le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

QUE la Ville de Joliette s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Joliette s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU.

QUE la Ville de Joliette confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

D'AUTORISER la surintendante au traitement des eaux à transmettre une demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour des services professionnels pour l'ajout d'un système à rayons ultraviolets, à l'usine de filtration, selon les exigences du PRIMEAU et à prendre des engagements pour et au nom de la Ville de Joliette, si requis.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

18-395 – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME À RAYONS ULTRAVIOLETS – USINE DE FILTRATION – DEMANDE DE SUBVENTION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a pris connaissance du Guide sur le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

QUE la Ville de Joliette s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Joliette s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU.

QUE la Ville de Joliette confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

D'AUTORISER la surintendante au traitement des eaux à transmettre une demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour la fourniture et l'installation d'un système à rayons ultraviolets, à l'usine de filtration, selon les exigences du PRIMEAU et à prendre des engagements pour et au nom de la Ville de Joliette, si requis.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

18-396 – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS – PROGRAMME PILOTE DE LEADERSHIP EN GESTION DES ACTIFS – DEMANDE DE SUBVENTION – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur du service des Travaux publics et services techniques à présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités.

QUE la Ville de Joliette s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Élaboration de tableaux de bord et réalisation d'un bilan des actifs;
- Élaboration d'outils d'analyse de projets : fiche d'analyse et grille multicritères, permettant une meilleure priorisation des investissements.

QUE la Ville de Joliette consacre un montant net de 12 500 \$ au financement des coûts associés à ce projet.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

18-397 – DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – ARTICLES 22 ET 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE, lors de travaux de prolongement des infrastructures municipales ou de modifications augmentant leur capacité, il est requis par l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) de déposer auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une demande d'autorisation;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

CONSIDÉRANT QUE, lors de travaux réalisés à l'intérieur de la bande riveraine ou du littoral, il est requis par l'article 22 de la LQE de déposer auprès du MDDELCC une demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de ces certificats d'autorisation n'engage pas la Ville de Joliette à faire les travaux, mais nécessite tout de même qu'elle se conforme aux obligations des articles 22 et 32 de la LQE;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

DE MANDATER le directeur du service des Travaux publics et services techniques pour l'année 2018, à soumettre au MDDELCC toute demande d'autorisation, selon les articles 22 et 32 de la LQE et à présenter tout engagement en lien avec ces demandes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

18-398 – LA MAISON DES JEUNES LA PIAULE DE JOLIETTE – FÊTE O PARC – FÊTE D'HALLOWEEN – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – SUBVENTION – AUTORISATION

Monsieur le conseiller Patrick Bonin quitte la salle des délibérations pendant la lecture de ce point à 20 h 05 et déclare une situation potentielle de conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT QUE le programme des Fêtes de quartier permet aux organismes d'être éligibles à l'obtention d'une subvention pouvant atteindre 2 500 \$ pour la réalisation d'une fête communautaire;

CONSIDÉRANT la demande de La Maison des jeunes La Piaule de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AUTORISER La Maison des jeunes La Piaule de Joliette à tenir l'événement « Fête d'Halloween » qui aura lieu au parc Antonio-Barrette le 27 octobre 2018 de midi à 22 h.

D'AUTORISER la trésorière à verser une subvention de 2 500 \$ à La Maison des jeunes La Piaule pour la tenue de l'événement « Fête d'Halloween ».

D'AUTORISER la fermeture de la rue Notre-Dame, entre la place Bourget et la rue Beaudry, de 17 h 30 à 18 h 30.

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture de ladite rue.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

D'AUTORISER la diffusion de spectacles et autres animations.

D'AUTORISER l'utilisation de BBQ, l'installation d'un chapiteau, sans ancrage au sol, pouvant contenir 100 personnes, le prêt de matériel, l'accès à l'électricité et la location de deux toilettes portatives, aux frais de la Ville de Joliette, pour la tenue de l'événement.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les organisateurs se conforment aux exigences de la Ville de Joliette et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

Monsieur le conseiller Patrick Bonin regagne son siège à 20 h 07.

31

18-399 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Sinfonia de Lanaudière : 200 \$;
- Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière : 250 \$.

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à représenter la Ville de Joliette lors de l'activité de financement de l'organisme suivant et d'autoriser l'achat de billets à cette fin :

- Musée d'art de Joliette – 30^e tournoi de golf du MAJ – 29 août 2018 : 4 billets.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32 A

18-400 – DIRECTION GÉNÉRALE – NOMINATION DE L'INTÉRIM

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur général à compter du 6 août prochain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une personne pour combler l'intérim de ce poste jusqu'à l'entrée en fonction du prochain directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-07-2018

DE NOMMER Me Mylène Mayer à titre de directrice générale par intérim à compter du 6 août 2018 aux conditions salariales prévues par le protocole d'entente entre la Ville de Joliette et le personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

18-401 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 16 juillet 2018;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de juin 2018.

34

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

35

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 20 août 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

36

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 31.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière